

# **Constitution d'une réserve de recrutement pour le poste de chef(fe) infirmier(ère)** **pour les besoins de l'association « Les Arches » :** **Conditions et modalités de recrutement**

## **1. Conditions de recrutement :**

- Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou citoyen d'un Etat de l'espace économique européen ou de la Suisse. Les ressortissants hors Union européenne sont admissibles, ils restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des travailleurs étrangers applicable en Région wallonne ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Faire acte de candidature ;
- Réussir un examen de recrutement ;
- Etre en mesure de s'engager à être présent et ponctuel tant pour les jours de travail que pour les formations extra muros ;
- Posséder au minimum :
  - Soit un diplôme d'infirmier breveté et fournir la preuve d'une pratique effective, en qualité de membre du personnel infirmier dans un hôpital et/ou une MR et/ou une MRS, d'une durée d'au moins cinq ans au plus tard au moment de l'engagement et de minimum quatre ans à la date de clôture du dépôt des candidatures pour ledit recrutement.
  - Soit un diplôme d'infirmier gradué et fournir la preuve d'une pratique effective, en qualité de membre du personnel infirmier dans un hôpital et/ou une MR et/ou une MRS, d'une durée d'au moins trois ans au plus tard au moment de l'engagement et de minimum deux ans à la date de clôture du dépôt des candidatures pour ledit recrutement.
- Toute formation complémentaire utile à la fonction est un atout (ex : études de cadre, formation en gériatrie, master en santé publique, ...)
- Une expérience significative de chef(fe) infirmier(ère) en hôpital et/ou en MR et/ou en MRS est un atout.

## **2. Profil général :**

- Compétences générales :
  - Travaille de manière méthodique, organisée, rigoureuse, soignée et par ordre de priorité ;
  - Analyse et traite l'information de manière efficace ;
  - Exécute les tâches dans les délais imposés ;
  - Est polyvalent, proactif, autonome et perspicace ;
  - Identifie et analyse les problèmes et suggère des solutions en faisant preuve de discernement, d'esprit de synthèse, de précision, de rigueur, d'objectivité et d'aptitude décisionnelle ;
  - S'exprime clairement et aisément tant oralement que par écrit ;
  - Fait preuve d'aisance communicationnelle avec tout public ;
  - Sait négocier et être diplomate ;
  - Respecte les procédures, le règlement de travail, les statuts administratif et pécuniaire ;
  - Suit scrupuleusement les consignes de la Direction ;
  - Contribue activement à la bonne ambiance au sein de l'institution en travaillant dans le respect, la communication et la collaboration ;
  - Fait preuve d'un savoir-être irréprochable envers les résidents, les familles, l'ensemble des travailleurs et les intervenants divers ;
  - Maîtrise son comportement en toute circonstance ;
  - Fait preuve de discrétion, respecte le secret professionnel, la déontologie et l'éthique ;
  - Présenter une image correcte et soignée de sa personne ;
  - Fait preuve d'une bonne résistance au stress ;
  - Est capable de se remettre en question, de s'adapter rapidement et d'assimiler facilement toute nouveauté ;
  - S'investit dans son travail ;
  - Est disponible et flexible ;
  - Participe activement à toute formation nécessaire à sa fonction ainsi qu'aux réunions.
- Compétences managériales :
  - A des qualités de leadership ;
  - Est capable d'autorité ;
  - A un très bon esprit d'équipe, de solidarité et de sociabilité ;
  - A des qualités humaines d'écoute et d'empathie ;
  - A le sens de l'organisation, de coordination et de la responsabilité ;
  - Est capable d'évaluer le personnel du service soins pour pouvoir déceler chez lui ses qualités et ses faiblesses.\*

*\* Si le candidat n'a pas suivi la formation sur l'évaluation de personnel au moment de l'engagement, il s'engage alors à suivre la dite formation sur son temps de travail dans les 6 mois de son engagement dans le but d'acquérir au plus vite cette compétence managériale nécessaire à la fonction.*

## **3. Description de fonction et des responsabilités :**

Sous l'autorité de la Direction et selon les objectifs arrêtés par celle-ci, le(la) chef(fe) infirmier(ère) doit remplir les missions suivantes :

- Gestion du personnel du service soins (càd personnel infirmier, soignant et paramédical) (gestion des horaires, comptabilisation des prestations, gestion des situations conflictuelles, participation aux recrutements et aux évaluations du personnel de soins, ...) ;
- Responsable de la qualité des soins (établissement de rapports, respect des procédures et des normes légales, collaboration avec le médecin coordonnateur et conseiller, ...) ;
- Responsable de l'hygiène générale de l'établissement en collaboration avec le médecin coordonnateur et conseiller, avec les autres chefs de service et la Direction ;

- Responsable de l'administration des soins (veiller à la tenue des différents dossiers du service soins, organiser les admissions des nouveaux résidents, gérer de manière optimum les échelles de Katz et tests MMSE, gérer les plaintes, veiller au respect de toutes les dispositions légales relatives au domaine du soin, ...);
- Responsable de la formation (comptabiliser le nombre d'heures de formation, accueillir et encadrer le nouveau personnel du service soins (y compris les étudiants et les stagiaires); en collaboration avec le Conseiller en prévention, analyser les besoins en formation et instaurer une politique de formation du service soins; ...)
- Soutien en matière de soins palliatifs en collaboration le médecin coordonnateur et conseiller;
- Participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de vie de l'établissement;
- Identification et budgétisation des besoins du service soins;
- Exceptionnellement, prestations dans le service soins en qualité d'infirmier;
- Responsable de la communication au sein du service soins, avec les résidents et familles mais également avec l'ensemble du personnel de l'établissement et les intervenants externes.

#### **4. Connaissances spécifiques :**

- Excellentes connaissances et compétences en matière de soins infirmiers, soignants et, dans une moindre mesure, paramédicaux;
- Excellentes connaissances de la personne âgée tant sur le volet médical que psychologique;
- Très bonnes connaissances de toute la législation qui touche au domaine du soin en MR/MRS (législation MR/MRS, INAMI, législation sociale, législation relative à la protection des données (RGPD), ...);
- Très bonnes connaissances et compétences managériales;
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (logiciel de soins, logiciel de gestion des horaires, ... mais aussi Word, Excel, boîte mail et recherche internet);
- Bonnes connaissances des normes orthographiques et rédactionnelles.

#### **5. Statut et échelle de recrutement :**

Échelle de recrutement barémique B4.1.

Le(la) candidat(e) appelé(e) à entrer en fonction sera recruté(e) dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein.

#### **6. Examen de recrutement :**

L'examen sera constitué de deux épreuves écrites et une épreuve orale :

a) épreuves écrites :

- 1) Résumé et critique de texte + épreuves de logique/raisonnement (20 points)
- 2) Epreuve écrite sur les matières spécifiques suivantes (50 points):
  - Législation MR/MRS,
  - INAMI pour les MR/MRS,
  - Législation sociale,
  - Soins infirmiers et soignants relatifs aux personnes âgées.

b) épreuve orale :

Interview devant permettre d'évaluer la personnalité du candidat, de s'informer sur ses motivations, d'évaluer ses compétences (analyse de ses formations et/ou expériences) et d'évaluer ses aptitudes pour le poste à pourvoir (30 points).

#### **7. Règles de réussite à l'examen :**

Pour réussir, le candidat devra obtenir 50% à chacune des épreuves et une moyenne de 60% au total.

#### **8. Lieu, date et heure des épreuves de l'examen de recrutement :**

Le lieu, la date et l'heure des épreuves de l'examen de recrutement seront communiqués aux candidat(e)s répondant aux conditions.

#### **9. Commission de sélection :**

La Commission sera composée de la manière suivante :

- Mme Séverine de Jaeger (Directrice des Arches) qui assumera la Présidence de la Commission ainsi que le secrétariat;
- Mme Patricia Grégoire (infirmière en chef au Home Philippin);
- Une personne extérieure aux Arches ayant des connaissances spécifiques pour le poste à pourvoir.

En qualité d'observateur : au moins 3 administrateur(s) du Conseil d'administration des Arches.

#### **10. Modalités de publication :**

Il sera procédé à un appel public et la publicité sera assurée de la manière suivante : publication aux valves du Home Philippin et de la résidence-services La Strée, aux valves et sites internet communaux des Communes et CPAS de Hotton et d'Erezée (et, si possible, dans leurs bulletins communaux respectifs), sur le site internet du Forem, le site internet de l'UVCW, sur le site internet Facebook des Arches et dans le VLAN.

## **11. Composition des candidatures :**

La candidature comportera :

- une lettre de motivation,
- un *curriculum vitae*,
- une copie recto-verso de la carte d'identité,
- un extrait de casier judiciaire en ordre de validité datant de moins de 3 mois,
- une copie du permis de conduire,
- une copie du/des diplôme(s),
- une(des) attestation(s) justifiant une pratique effective en qualité de membre du personnel infirmier dans un hôpital et/ou une MR et/ou une MRS d'une durée :
  - o pour un infirmier breveté : d'au moins 5 ans au plus tard au moment de l'engagement et de minimum 4 ans à la date de clôture du dépôt des candidatures pour ledit recrutement.
  - o pour un infirmier gradué : d'au moins 3 ans au plus tard au moment de l'engagement et de minimum 2 ans à la date de clôture du dépôt des candidatures pour ledit recrutement.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les candidatures sont à adresser à l'Association « les Arches », à l'attention de Monsieur Michel Godfroid, Président des Arches, rue du Home, 7 à 6997 EREZEE et doivent être communiquées soit par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, soit remises en mains propres contre accusé de réception à Madame Séverine de Jaegher, Directrice des Arches, ou à son préposé. Toute candidature parvenant à l'association après le jour et l'heure fixée pour la clôture de réception des candidatures sera automatiquement refusée et ce quel que soit le motif du dépôt tardif. La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 17/07/2020 à 14h.

## **12. Conditions du recrutement et monographie de fonction :**

Les conditions de recrutement ainsi que la monographie de fonction seront transmises aux membres de la Commission de sélection ainsi qu'aux candidat(e)s après réception de leur dossier complet de candidature et ce pour autant que la recevabilité de leur candidature ait été reconnue par la Commission de sélection.

## **13. Réserve de recrutement :**

Tous(tes) les candidat(e)s ayant obtenu au moins 60% à l'examen seront versé(e)s dans une réserve de recrutement valable 2 ans. Le Conseil d'administration des Arches, par décision motivée, pourra renouveler cette réserve une seule fois pour deux ans.

## **14. Organisations syndicales :**

Les organisations syndicales représentatives seront invitées en tant qu'observateur à assister à l'examen de recrutement.